## Mieux comprendre ma facture d'électricité

Quel que soit mon fournisseur et mon offre d'électricité, le montant de ma facture se décompose toujours en 3 parts :



→ La fourniture (39%\*) permettant de couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité.

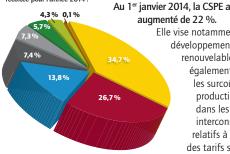
> → L'acheminement (29%\*) reflétant les coûts d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité. Elle est intégralement reversée aux gestionnaires de réseau.

- → Les taxes et contributions (33%\*) comprenant :
- > la Taxe Communale et la Taxe Départementale sur les Consommations Finales d'Électricité (TCCFE et TDCFE),
- > la TVA
- > la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité),
- > la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement).

## Pourquoi ma facture d'électricité augmente?

Décidées par les pouvoirs publics, les taxes et contributions constituent l'une des principales causes de l'augmentation de votre facture. Elles concernent tous les consommateurs finaux, tous les types de tarifs et tous les fournisseurs d'électricité.

Répartition prévisionnelle de la CSPE récoltée pour l'année 2014



- Photovoltaïque (34,7%)

Elle vise notamment à soutenir le développement des énergies renouvelables. Elle permet également de compensei les surcoûts liés à la production d'électricité dans les zones non interconnectées et ceux relatifs à la mise en place des tarifs sociaux

- Péréquation tarifaire dans
- Cogénération (7,4%)
- Dispositions sociales (5,7%)
- EnR ZNI\*\* (4.3%)
  - Autres contrats d'achat (0,1 %)

Je réduis mes dépenses d'énergie en adoptant les bons réflexes

J'améliore mon isolation pour limiter les déperditions d'énergie et réduire mes factures.

J'investis dans un chauffage performant pour moduler la température au degré près : 1 seul degré en moins peut réduire ma consommation de 7%.

Je renouvelle mon éclairage principal avec des ampoules basse consommation qui consomment 5 fois moins d'énergie que les ampoules classiques.

Je vérifie l'étiquette énergie avant d'acheter, afin de connaître la consommation énergétique annuelle des appareils électroménagers. La classe A+++ signale les appareils qui consomment de 30 à 60 % d'énergie de moins qu'un appareil classé A.

#### J'éteins mes appareils audiovisuels et informatiques

lorsque je ne m'en sers pas : 20h de veille équivalent à 4h de fonctionnement.

Je souhaite diminuer la consommation énergétique de mon logement? Pour faire les bons choix, je contacte mon fournisseur de proximité:

Source ADEME (www.ademe.fr)







03 89 89 76 24









\*\*ZNI = zones non interconnectées Source aranhique : Commission de Réaulation de l'Éneraie

<sup>\*</sup> Source : Commission de Régulation de l'Énergie

# Zoom sur ma facture Tarif bleu

Grâce à une facture d'électricité claire, je retrouve en un coup d'oeil toutes les informations pratiques.

Les coordonnées du fournisseur d'énergie

Les caractéristiques de mon contrat (puissance électrique, option tarifaire et services) sont déterminées en

- les spécificités de mon logement (surface, isolation, etc).
- le nombre d'occupants.

fonction de mes besoins :

• le type d'équipements électriques que j'utilise et mon mode de consommation

Si ces caractéristiques évoluent. ie peux bien évidemment demander à mon fournisseur d'énergie de changer de puissance et/ou d'option tarifaire.

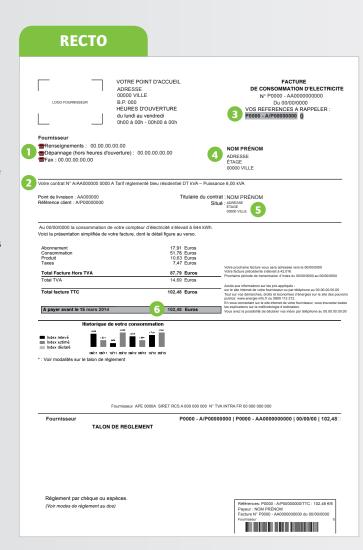
Mes références client pour m'identifier rapidement

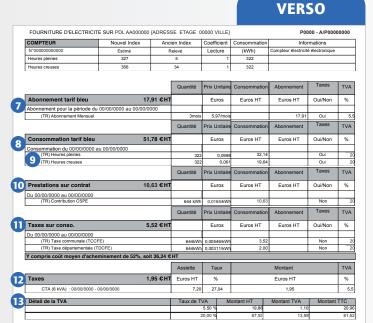
Mon adresse de facturation

5

Mon adresse de consommation

Le montant de ma facture





Le montant de mon abonnement pour la période à venir



Le détail de mes consommations sur la période indiquée



Le Tarif Réglementé de Vente (TRV) d'électricité est fixé par les pouvoirs publics.





Le détail des taxes et contributions

#### Ma facture calculée au plus juste selon mes consommations

Dès que mon fournisseur d'énergie relève mes index de compteur, je recois une facture sur index réels(1).

Selon mon fournisseur d'énergie, mes factures peuvent être établies entre deux relevés sur la base d'index estimés, calculés en fonction de mon historique de consommation

Je peux choisir d'effectuer un «auto-relevé» que je communique à mon fournisseur d'énergie. Ma prochaine facture sera, ainsi, basée sur l'index que j'ai déclaré.

(1) Sauf clients mensualisés.

### L'AGENCE EN LIGNE

L'agence en ligne est un service<sup>(2)</sup> gratuit permettant aux clients particuliers de suivre en temps réel la situation de leurs comptes. Pour en profiter, il suffit de vous munir de vos références client, de vos coordonnées et d'une adresse mail valide. En accédant directement à votre compte abonné, vous pouvez :

- > procéder au paiement de vos factures,
- > consulter l'historique de vos factures.
- > déclarer les index de vos compteurs.
- > contacter votre agence.

(2) Service disponible pour les clients d'Énergis et des UME.

# Zoom sur ma facture Tarif bleu

Grâce à une facture d'électricité claire, le retrouve en un coup d'oeil toutes les informations pratiques.

Les coordonnées du fournisseur d'énergie

Les caractéristiques de mon contrat (puissance électrique, option tarifaire et services) sont déterminées en fonction de mes besoins :

- les spécificités de mon logement (surface, isolation, etc).
- le nombre d'occupants,
- le type d'équipements électriques que j'utilise et mon mode de consommation.

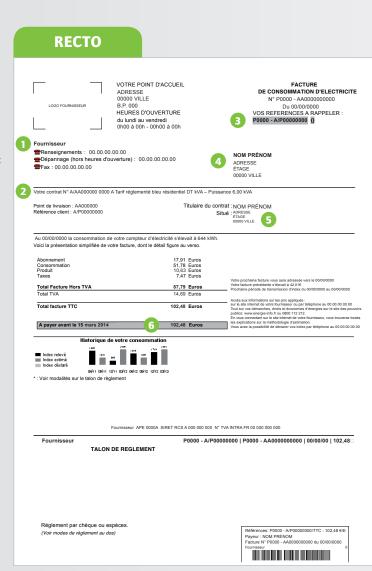
Si ces caractéristiques évoluent. ie peux bien évidemment demander à mon fournisseur d'énergie de changer de puissance et/ou d'option tarifaire.

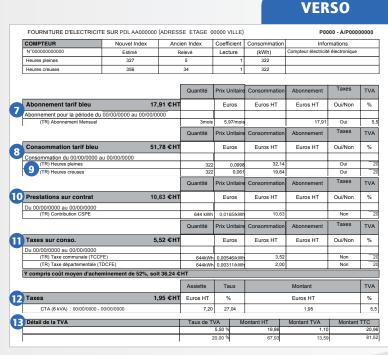
Mes références client pour m'identifier rapidement

Mon adresse de facturation

Mon adresse de consommation

Le montant de ma facture





Le montant de mon abonnement pour la période à venir



Le détail de mes consommations sur la période indiquée



Le Tarif Réglementé de Vente (TRV) d'électricité est fixé par les pouvoirs publics.





Le détail des taxes et contributions

#### Ma facture calculée au plus juste selon mes consommations

Dès que mon fournisseur d'énergie relève mes index de compteur, ie recois une facture sur index réels(1).

Selon mon fournisseur d'énergie, mes factures peuvent être établies entre deux relevés sur la base d'index estimés, calculés en fonction de mon historique de consommation

Je peux choisir d'effectuer un «auto-relevé» que je communique à mon fournisseur d'énergie. Ma prochaine facture sera, ainsi, basée sur l'index que j'ai déclaré.

(1) Sauf clients mensualisés

### L'AGENCE EN LIGNE

L'agence en ligne est un service<sup>(2)</sup> gratuit permettant aux clients particuliers de suivre en temps réel la situation de leurs comptes. Pour en profiter, il suffit de vous munir de vos références client de vos coordonnées et d'une adresse mail valide. En accédant directement à votre compte abonné, vous pouvez :

- > procéder au paiement de vos factures,
- > consulter l'historique de vos factures.
- > déclarer les index de vos compteurs.
- > contacter votre agence.

(2) Service disponible pour les clients d'Énergis et des UME.